

LE SAVIEZ-VOUS ?

24h/24
7j/7*

CONTINUITÉ DES
SOINS ASSURÉE PAR
L'ÉQUIPE DE L'HAD

Tout inclus

LE COÛT D'UNE JOURNÉE
D'HAD COMPREND :
L'ÉVALUATION,
LES SOINS, LE MATÉRIEL,
LES MÉDICAMENTS

*Le créneau 18h30-8h est réservé à l'urgence

“ DÉCONSTRUIRE LES IDÉES REÇUES

MES COTISATIONS URSSAF SONT-ELLES PRISES EN CHARGE DE LA MÊME MANIÈRE QU'EN EXERCICE LIBÉRAL ?

OUI Les infirmiers libéraux intervenant dans le cadre d'une hospitalisation à domicile bénéficient de la prise en charge de leurs cotisations sociales par l'Assurance maladie.

EN TRAVAILLANT AVEC L'HAD VAIS-JE PERDRE MON STATUT DE LIBÉRAL ?

NON Les infirmiers libéraux conservent leur statut libéral : ils ne sont pas liés par un contrat de travail avec l'HAD et doivent souscrire à une assurance responsabilité civile.

L'HAD EST-ELLE OBLIGÉE D'APPLIQUER LA NOMENCLATURE DES ACTES INFIRMIERS ?

OUI La rémunération des interventions se fait sur la base d'une facture mensuelle établie par l'infirmier selon les conditions définies dans le contrat de coopération, soit une rémunération basée sur la NGAP à laquelle s'ajoute un tarif particulier pour les actes spécifiques à l'HAD n'existant pas dans la NGAP.

L'HAD PREND-ELLE EN CHARGE DES SOINS LÉGERS

NON L'HAD se distingue des autres soins à domicile par sa capacité à assurer des soins de complexité hospitalière. Si le patient n'était pas admis en HAD, il devrait être pris en charge à l'hôpital. L'HAD permet, par exemple, d'administrer des produits réservés à l'usage hospitalier en toute sécurité.

OÙ NOUS TROUVER ?

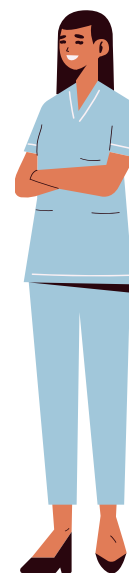
HOPITAL A DOMICILE Nantes et Région
1, rue Henri Guillaumet, CS 90153
44703 ORVAULT CEDEX



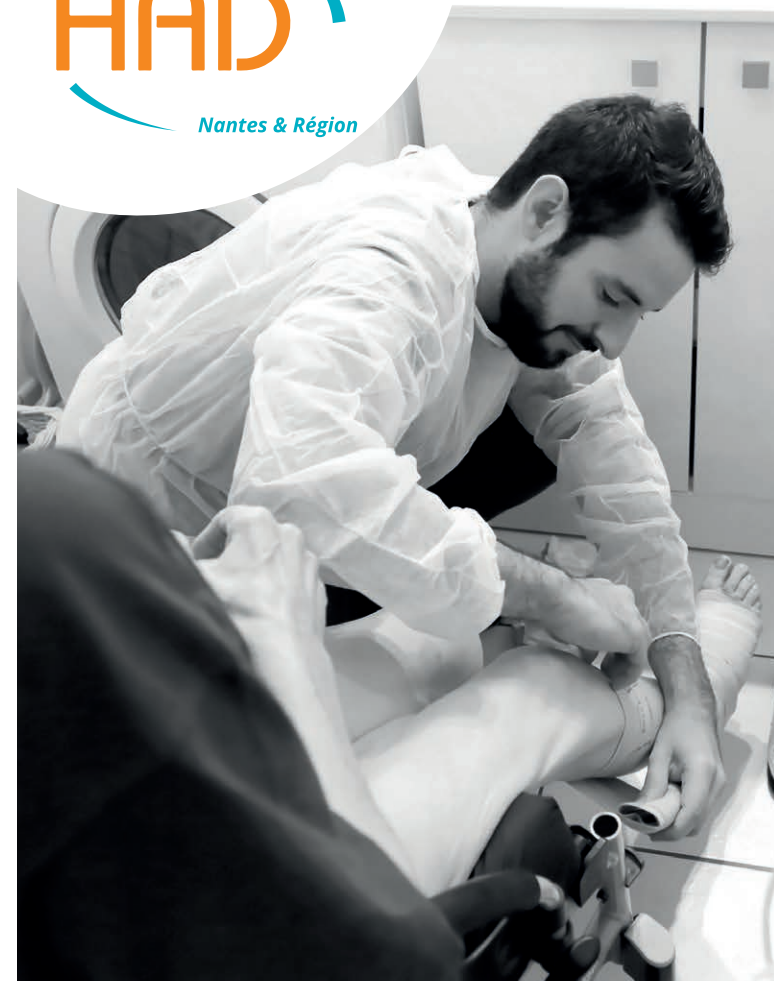
02 40 16 04 70

HAD

www.had-nantesetregion.fr
contact@had-nantesetregion.fr



HAD
Nantes & Région



INFIRMIERS LIBÉRAUX :
TRAVAILLER AVEC L'HAD
NANTES & RÉGION

HAD
HOMÉO-ASSISTANCE EN MÉDECINE
D'HOSPITALISATION
À DOMICILE

L'HOSPITALISATION À DOMICILE

EN 3 QUESTIONS

QU'EST-CE QUE L'HAD ?

L'hospitalisation à domicile (HAD) permet d'éviter ou de raccourcir une hospitalisation avec hébergement. Elle assure, au domicile des malades, quel que soit leur âge, des soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés.

Les soins délivrés à l'HAD se différencient de ceux habituellement dispensés à domicile par leur complexité, leur durée et la fréquence des actes. **En absence d'HAD, les patients seraient en établissement hospitalier avec hébergement.**

L'HAD est un **établissement de santé**, soumis aux mêmes obligations de qualité que les autres établissements hospitaliers.

COMMENT L'HAD EST-ELLE ORGANISÉE ?

L'HAD est composée d'une **équipe de coordination médicale, paramédicale et psychosociale** (médecin coordonnateur, infirmier coordonnateur, assistant social, psychologue...)

Pour la réalisation des soins, l'HAD **peut faire appel à du personnel salarié ou à des professionnels libéraux**, dans le cadre d'un contrat de coopération : infirmiers, kinésithérapeutes, diététiciens...

L'HAD **assure le circuit du médicament** par l'intermédiaire des pharmacies d'officine, et **gère la collecte des déchets**.

QUELLES SONT LES ÉTAPES ESSENTIELLES ?

L'hospitalisation à domicile est **prescrite par le médecin hospitalier ou le médecin traitant**

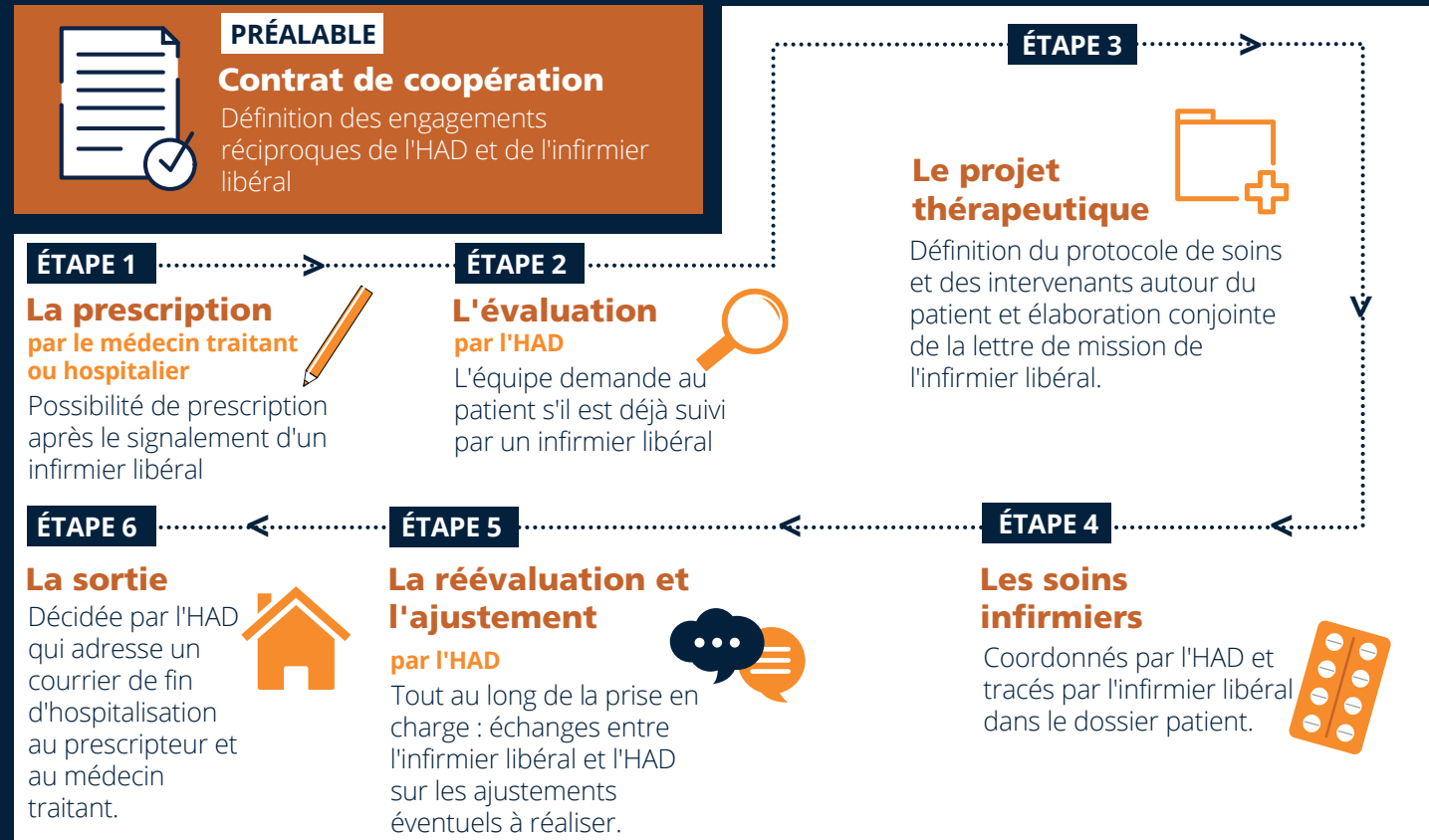
L'accord du médecin traitant, **responsable de la prise en charge du patient**, et le consentement du patient et/ou de son entourage, sont des conditions nécessaires à toute admission en HAD.

La coordination des soins est assurée par **l'équipe de l'HAD qui reste joignable 7j/7 et 24h/24**

L'infirmier libéral, qui accepte de collaborer avec l'HAD, réalise les soins **avec le matériel installé et mis à disposition par l'HAD**. **La traçabilité des actes et la communication** entre les soignants et l'équipe de coordination sont **assurées grâce aux outils de liaison de l'HAD**. **L'accès au dossier patient informatisé** est progressivement donné aux infirmiers libéraux.

Les actes de l'infirmier libéral sont rémunérés directement par l'HAD dans le cadre de leur contrat de coopération.

Le partenariat entre l'HAD et l'infirmier libéral



POURQUOI TRAVAILLER

AVEC L'HAD ?

- 1 Garder le lien et le suivi de son patient
- 2 Échanger et s'appuyer sur une équipe pluridisciplinaire : médicale, paramédicale et psychosociale.
- 3 Disposer d'un interlocuteur spécialisé sur les prises en charge complexes (pansements complexes, soins palliatifs,...)
- 4 Renforcer ses compétences et son expérience grâce à la pratique de soins de niveau hospitalier.

QUELS SONT LES ENGAGEMENTS

DE L'HAD ?

- 1 Respecter le choix du patient d'être soigné par son infirmier libéral pendant sa prise en charge en HAD.
- 2 Mettre à disposition de l'infirmier libéral les moyens matériels et techniques nécessaires à la réalisation des soins (consommables, petit matériel, collecteur de déchets,...).
- 3 Inviter l'infirmier libéral aux formations organisées sur les techniques de soins spécifiques à l'HAD.
- 4 Assurer la coordination et la continuité des soins 24h/24 et 7j/7
- 5 Rémunérer l'infirmier libéral dans un délai raisonnable sur la base du contrat de coopération